Flash Info

Georgipolitain



Sommaire

Poèmes en fête ; Recensement

page 1

Vie municipale et communautaire

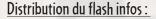
page 2

Le besoin d'en savoir ; Vie associative

page 3

Marquer les esprits

nade 4



Pour des raisons qui nous sont inconnues, le flash info de décembre 2021 était ou endommagé ou simplement mouillé, presque illisible. Si tel cas se reproduit, soit contacter l'auteur du flash (référence en bas de page 4, ou la mairie qui transmettra — dans tous les cas réclamer un flash de remplacement si tant est qu'il en reste de disponibles).



garvier 2022

L'année débute en poème, Riche idée pour s'évader d'un quotidien téléguidé, pour laisser courir un besoin d'écrire. Cette édition du flash infos tourne la page 2021 d'autant que le bulletin municipal la résume pour de bon. Entre besoin d'en savoir, alerte aux impostures, marquer les esprits ou se faire recenser, votre lecture est sans modération. Bonne lecture de ce flash infos n°10-2022.

A l'initiative de la conseillère municipale Monique LALU, encouragée par tout le conseil, Saint Georges du Bois s'inscrit pour la 24^{ème} édition du "Printemps des Poètes". Les règles de votre participation vous sont décrites dans le poème suivant. Il n'y a plus qu'à vous laisser inspirer :

POÊMES EN FÊTE:

La puissance d'exprimer des mots A le pouvoir de soulager les maux. Pour le printemps de la poésie, C'est le moment d'aller dans la fantaisie. Nous organisons un concours Acceptant évasion, joie et humour. LE VOYAGE sera le premier thème, Une idée pour oublier le système. C'est ouvert à tous les Georgipolitains Qui rêvent de paysages lointains. Chacun a la possibilité d'écrire Un environnement qu'il veut décrire, En cette période assez compliquée, Avec tous ces protocoles à appliquer. Il est bon de voyager sur papier Loin de ce qui nous ferait perdre pied.

Il devra contenir SEIZE VERS Pour nous évader dans votre univers Un doux moment vous sourit. Poème à déposer A LA MAIRIE. Ce n'est pas un grand oratoire Mais il y a une date butoir. Vous avez jusqu'au 10 MARS 2022. Une page, un stylo, ni une, ni deux. Prenez vos ailes et une plume Même si ce n'est pas coutume, Et laissez vos pensées s'envoler. Les juges seront les enfants conseillers. Plus tard, il y aura une cérémonie. Les gagnants seront lus à la colonie. **UN LIVRE** sera offert en cadeau Aux poèmes les plus beaux.

Les agents recenseurs / Mesdames Laetitia De FARIA, Catherine METILION, Solange MORISSON et Monsieur Jean Jacques MONTAGNE sont les agents recenseurs pour la commune de Saint Georges du Bois. Madame Aurélie CATEAU est coordinatrice. Ils se présentent à vous pour vous questionner ; ils sont titulaires d'une carte les identifiant pour cette fonction.

C'est UTILE : Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc....), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est SIMPLE : Un agent recenseur, recruté par la mairie, remet vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remet des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr: Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle; votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS NOTRE COMMUNE DU 20 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2022. SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS, ET OBLIGATOIRE.



Georgipolitain

Flash Info Vie Municipale et Communautaire

Conseil municipal du 25 novembre, 09 décembre 2021 et du 13 janvier 2022 :

décisions principales (voir le détail sur le site internet ou les affichages publics)

- · Le règlement intérieur du cimetière municipal est modifié ; notez en particulier la suppression de concessions à perpétuité. Les tarifs de concessions sont actualisés pour 2022 et disponibles tant sur le site internet que le bulletin
- Une convention avec la CdC Aunis Sud pour une distribution des publications communautaires est renouvelée. Nous nous efforçons ainsi de distribuer les publications municipales et communautaires en une seule fois.
- · La gratuité pour l'accès à la bibliothèque et l'emprunt de livres est délibérée.

Faisant suite à un dysfonctionnement dans ses relevés de compteurs en 2020, la SAUR a ouvert une adresse mail reclamation.collectif@saur.fr afin de recevoir les questions ou remarques de ses abonnés sur l'évolution de leur consommation. Un groupe de travail a été créé entre les municipalités de Surgères et St Georges du Bois, du Syndicat Eau17, de la SAUR et du médiateur de la Charente Maritime afin d'analyser les anomalies et de proposer des alternatives. Votre municipalité suit de près ce dossier.

Schema directeur eaux pluviales : //////////

L'UNIMA (Union des Marais de la Charente Maritime) va réaliser sur notre commune le schéma directeur des eaux pluviales à compter du 10 janvier 2022 et pour 90 jours. Des personnes vont donc arpenter la commune, ouvrir des plaques et rechercher le réseau... Ne soyez pas surpris.

ENEDIS: www.www.www.

Dans le cadre de la surveillance des lignes moyennes tensions pour le compte d'ENEDIS, un hélicoptère survole le territoire de la commune à très basse altitude pendant la période du 10 Janvier 2022 au 20 Février 2022. Cette date peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques.

Une commune voisine nous alerte sur du démarchage téléphonique frauduleux:

"La société ANILYS démarche téléphoniquement des habitants en se recommandant de la mairie, pour leur proposer un diagnostic énergétique. En cas de refus, l'interlocuteur précise qu'ils seront soumis à un "malus" sur les impôts fonciers en 2024. Tout cela est bien entendu sans fondement et la mairie n'a jamais adressé de courrier à cette société. La mairie met donc en garde les habitants concernant un tel démarchage."

En conclusion, jamais la mairie ne se pose en support de démarchages de ce type.

L'association A Chacun son Toi...t:



- · Accompagne vers et dans le logement les jeunes de 16 à 30 ans actuellement sur le territoire des Vals de Saintonge et nous nous développons sur le territoire d'Aunis Sud.
- · Accompagne et soutien les bailleurs privés qui souhaitent louer leur(s) logement(s) vides ou meublés aux jeunes de leur territoire.

Nous recherchons des propriétaires ayant des chambres, des studios, des T1, T2 à louer pour des jeunes sur le territoire d'Aunis Sud.

Si vous êtes intéressés par cette démarche, contactez-nous au 05.46.32.14.84 ou par mail: sl-sudaunis@achacunsontoit.eu

Vous pouvez également aller voir sur notre site internet : www.achacunsontoit.eu

L'association vous souhaite une merveilleuse année 2022!



Logements

Permanence les jeudis à la Maison de l'Emploi de Surgères



A Chacun son Toi...T orte de Niort, 17400 Saint Jean d'Angély 05.46.32.14.84

sl-sudaunis@achacunsontoit.eu

Le besoin d'en savoir

Il y a 4 types de bornes pour prise d'eau qui équipent notre territoire.



Borne à incendie répondant aux critères SDIS17 dont la pression est permanente.



Borne à incendie connectée à une réserve d'eau, sans pression permanente, nécessitant une mise en aspiration.



Bouche à incendie reliée à un surpresseur



Borne monétique pour prélèvement d'eau en grande quantité ; il faut s'équiper d'une carte prépayée fournie par l'exploitant Saur.

La couleur des bornes informe les services d'incendie des moyens à mettre en œuvre ou dans le cas de la borne jaune des protections particulières. On trouve une borne bleue zone industrielle du Fief Saint Gilles, des bornes jaunes chez nos voisins de Saint Pierre d'Amilly, une borne monétique zone industrielle Fief Saint Gilles, des bornes rouges partout sur le territoire. Se connecter sur l'une de ces bornes sans autorisation est formellement interdit, le contrevenant s'expose à des amendes.

Eau 17 nous informe d'une campagne de contrôles des installations d'assainissement individuel (ANC) sur le territoire en 2022. En cas de non-conformité majeure et sur sollicitation de la mairie lorsque cela entraine une gêne ou un risque grave pour l'environnement et la santé, il est possible d'enclencher une procédure au titre du pouvoir de police du maire. La prise en charge de la réalisation des ouvrages d'assainissement non collectif, et donc également de leur réhabilitation le cas échéant, appartient aux personnes privées. Le code général des collectivités territoriales ne donne pas compétence au service public d'assainissement non collectif pour intervenir en tant que maître d'ouvrage d'opérations de réhabilitation de ces dispositifs, ou pour en assurer le financement. Les propriétaires sont tenus de maintenir leurs installations en bon état de fonctionnement. L'action de contrôle ne doit en aucun cas être confondue ni avec la recherche et la constatation d'infractions (qui sont des opérations de police judiciaire) ni avec les missions de police administrative du maire. L'article L1331.11 du code de la santé publique donne l'accès aux agents du service public à la propriété privée pour assurer le contrôle de l'assainissement non collectif. Cependant, ces derniers n'ont pas la possibilité de pénétrer "de force" en cas de refus du propriétaire.

Vie Associative

Les petits galopins: /////////

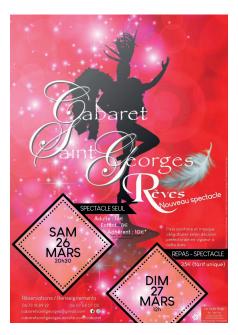


cours dernières vacances, les enfants ont pu se laisser porter par la magie de Noël. Ils ont fabriqué et confectionné

décorations et objets pour embellir les tables de fêtes. Grâce à leur dynamisme et leur volonté, ils ont exécuté des épreuves plus éprouvantes les unes que les autres à la conquête des morceaux d'un puzzle déchiré. Bien sûr les défis ont été relevés avec joie et à la grande surprise de tous, il a fallu que l'on chante un traditionnel chant de Noël. Toutes ces jolies voix se sont mises à chanter et par magie, le père noël est apparu devant nous. Quel bonheur de voir les yeux des grands et des petits scintiller d'émerveillement ! La journée s'est terminée autour d'un goûter festif et l'ouverture des cadeaux.

Toute l'équipe des Petits Galopins vous souhaite une belle et heureuse année 2022.





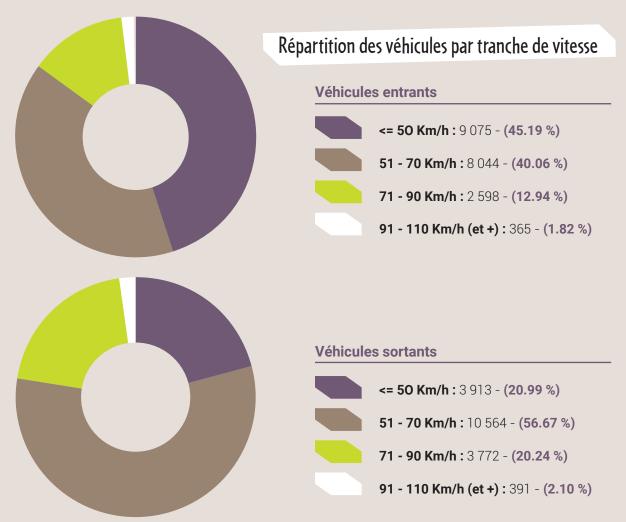
Divers

Marquer les esprits!

Un radar pédagogique est mis en place sur la commune depuis le 23 novembre 2021. L'objectif est de sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse en des points précis sur la commune. Il est mobile, déplacé par les services techniques sous responsabilité du maire-adjoint en charge de la voirie. Le radar effectue uniquement la mesure de vitesse. Elles sont communiquées aux services de la gendarmerie, libre à elle de faire ensuite les contrôles. L'importance des mesures hors limitation doit interroger et sensibiliser aux risques pris par les conducteurs et les dangers supportés par les riverains.

Nous rendons public les mesures effectuées par le radar en entrées et sorties du village de Fortenuzay. Ces graphiques comptabilisent les entrées dans le village tant côté Poléon que Saint Pierre d'Amilly, que les sorties du village car si le radar n'affiche pas de logo il mesure les vitesses en passe arrière.





Après Fortenuzay, Poléon puis Saint Georges du Bois sont retenus pour la mise en place de ce radar pédagogique. Nous communiquerons régulièrement les mesures enregistrées.

Souvent sollicités par les contrevenants qui doivent regonfler leur capital point, nous vous communiquons le site **plusdepoints.fr** d'utilité publique sur lequel vous pouvez avoir les renseignements recherchés.